

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft 20

PDF erstellt am: **26.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 20

Lausanne, le 15 Octobre 1881.

XXVI<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — L'organisation du génie en Suisse (*suite et fin*), p. 465. — La neutralité de la Haute-Savoie, p. 471. — Le tir de l'infanterie à l'étranger, II, p. 472. — Bibliographie, p. 474. — Nouvelles et chronique, p. 476.

## L'ORGANISATION DU GÉNIE EN SUISSE

### IV

Dans deux précédents articles, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs les pièces principales du débat engagé dans la Suisse allemande à propos de l'organisation des troupes du génie. On a pu juger, en lisant la réponse de M. le major Frey, du peu de valeur des critiques adressées à notre organisation nouvelle. — Dans les lignes suivantes, nous passerons rapidement en revue quelques articles qui ont encore paru sur ce sujet soit dans l'*Allgemeine Schweiz Milit. Zeitung*, soit dans la *Schw. Zeitschrift fur Art. und Genie*, après quoi nous considérerons la discussion comme clôturée, pour le moment du moins.

M. le lieutenant-colonel Wille, rédacteur de la *Schw. Zeitschrift*, a, dans un article publié au mois de juillet, rendu compte à ses lecteurs des propositions faites par les officiers du génie de la V<sup>e</sup> division. Il se borne à enregistrer les desiderata de ces officiers, sans les discuter d'une manière approfondie, mais il saisit cette occasion pour exposer ses vues propres sur quelques points relatifs à la formation de nos troupes du génie.

Jetons avec lui un coup d'œil en arrière et examinons l'organisation en vigueur jusqu'en 1874 en la comparant avec le projet du Conseil fédéral et avec la loi actuelle, telle qu'elle est sortie des délibérations des Chambres.

Pour plus de clarté, et pour faciliter la comparaison, nous grouperons ces trois systèmes en un tableau, en utilisant dans ce but le remarquable rapport écrit en 1874 par M. le lieutenant-colonel Dumur, actuellement chef de l'arme, et lu le 30 septembre de la même année devant une assemblée d'officiers du génie convoquée pour discuter le projet de loi.<sup>4</sup> (Voir le tableau de la page suivante.)

D'après le projet de réorganisation de 1874, une compagnie de sapeurs (pionniers) aurait été répartie à chacune des 8 divisions d'armée. Les 4 dernières, ainsi que toutes les compagnies de pontonniers avec leur matériel et les deux compagnies de parc du génie (télégraphes et mines) seraient restées à la disposition du commandant en chef pour être, suivant les besoins, soit réparties aux divi-

<sup>4</sup> Ce rapport a été publié par la *Revue Militaire Suisse*, le 14 octobre 1874. (*Réd.*)